

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

**Commune de Brie
En et Hors agglomération**

PROROGATION

Route départementale D388 du PR 3+0192 au PR 5+0032

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2026_01344_T
prorogeant l'arrêté n° 2026_01208_T**

Le Président du Conseil départemental de la Charente,
le Maire de Brie,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6, L. 3221-3 et L. 3221-4.

Vu l'arrêté du 28 novembre 2025 portant délégation de signature à M. le Directeur général des services du Département de la Charente

Vu l'arrêté 2026_01208_T du 22/04/2026

Vu la demande de **CENTRE ROUTIER DE LA ROCHEFOUCAULD** 44 route de Vitrac 16110 LA ROCHEFOUCAULD, en date du 30/04/2026

Considérant que les travaux ne sont pas terminés, il y a lieu de prolonger l'arrêté 2026_01208_T.

ARRÊTENT

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 2026_01208_T du 22/04/2026 portant sur Circulation interdite localisé sur la route départementale D388 du PR 3+0192 au PR 5+0032 sont prorogées jusqu'au 15/06/2026 inclus.

L'intervention des travaux est estimée à 48h00.

Article 2

le Président du Conseil départemental,
le Chef de l'agence départementale de l'aménagement de La Rochefoucauld,
le Maire de Brie,
le Commandant du groupement de gendarmerie de la Charente,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Brie, le 7/05/2026

le Maire de Brie



Michel Buisson.

Fait à LA ROCHEFOUCAULD,

Pour le Président du Conseil
départemental, et par délégation,

Signé électroniquement par : Jérôme BOUVIALA

Date de signature : 30/04/2026

Qualité : le Chef de l'Agence départementale de l'aménagement de La Rochefoucauld